CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 13 janvier 2024 à 09 heures 30 minutes
Salle du conseil

Quorum : 15

Présents :
M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, M. VAN ASSEL Théo, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :
M. SERRURIER Romuald donne pouvoir à Mme VERRIER Carole, M. VASSEUR Simon donne pouvoir à M. LEBARGY Louis-Pascal

Absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, Mme PLUQUET Marlène, Mme VASSEUR Cindy

Excusé(s) :
M. SERRURIER Romuald, M. VASSEUR Simon

Secrétaire de séance : Mme VERRIER Carole

Président de séance : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission de Monsieur Alain BERNARD, la personne suivante sur la liste "Bauvin Côté Coeur" est Madame Françoise VANSTEENKISTE. Madame VANSTEENKISTE a dû décliner cette proposition car actuellement en contrat pour la collectivité, cela est incompatible avec le mandat de conseiller municipal.
De ce fait, le suivant sur la liste "Bauvin Côté Coeur" est Monsieur Guy SAVOY que nous accueillons aujourd'hui.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal ?
Aucune remarque n'est faite.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :
- Election d'un adjoint
- Indemnité du Maire et des Adjoints
- Attribution des délégations
- Modification du règlement intérieur (articles 6 et 7)
- Renouvellement des Commissions municipales

01 - Election d'un adjoint

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en date du 30 décembre Monsieur le Préfet a enregistré la démission de Monsieur Alain BERNARD de son poste de conseiller municipal, adjoint au Maire de la ville de Bauvin.

Afin de le remplacer l'Assemblée doit se prononcer, à bulletin secret, sur l'élection d'un nouvel adjoint.
Deux assesseurs sont désignés pour la vérification du bon déroulement du vote :
- Madame Hélène DUCROCQ
- Monsieur Patrick CARBON

Monsieur le Maire fait appel à candidature
- Madame Muriel CORÉ est seule à se présenter.

L'Assemblée procède au vote.

Le procès-verbal de l'élection se trouve en annexe et sera transmis en Préfecture.

A l'issue du scrutin, c'est Madame Muriel CORÉ qui est élue 7eme adjointe.

02 - Indemnités du Maire et des Adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est située dans la strate démographique 3 500 à 9 999 habitants,

Considérant la démission d'un adjoint actée le 30 décembre 2023 par le Préfet du Nord,

Considérant que l'adjoint démissionnaire n'est pas remplacé dans ses fonctions,

Considérant que le nombre d'adjoints est désormais porté à sept,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Considérant la délibération du 03 juillet 2020 actant les taux d'indemnité du Maire, des adjoints et conseillers délégués dans les conditions suivantes :

- Maire : 55 %,
- Adjoints : 18.14 %,
- Conseillers municipaux délégués : 6 %,

Considérant que suite à cette démission, il est proposé de conserver ces taux et d'acter les modalités ci-dessous :

- Article 1er : A compter du caractère exécutoire de la présente délibération, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constitué par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité. Ce montant est fixé aux taux suivants :

  Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
- Maire : 55 %
  Taux proposé : 55 %

- Adjoints : 22 %
  Taux proposé : 18.14 % en considérant l'indemnité de conseiller municipal délégué.

- Article 2 : Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire et du produit de 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints qui est de sept.

- Article 3 : Dans la limite des crédits votés à l'article 2, les deux conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions percevront une indemnité égale à 6 % de l'indice brut terminal.

- Article 4 : ces crédits sont inscrits au budget.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les taux ainsi présentés.

A l'unanimité, l'Assemblée vote pour l'application de ces taux.

Attribution des délégations

Carole VERRIER	1ere adjointe	JEUNESSE / URBANISME
Christelle HANON	2eme adjointe	AFFAIRES SCOLAIRES / CULTURE
Didier RICHARD	3eme adjoint	CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT / COMMERCE
Juliette SKORUPINSKI	4eme adjointe	SANTE - ACTION SANITAIRE / RESSOURCES HUMAIN3ES
Hélène DUCROCQ	5eme adjointe	AIDE SOCIALE
Jean-Pierre SAUVAGE	6eme adjoint	TRAVAUX / SECURITE DES BATIMENTS
Muriel CORÉ	7eme adjointe	FETES / COMMEMORATIONS RESTAURATION SCOLAIRE

Conseillers délégués :

Daniel EDOUIN	INFORMATION / COMMUNICATION
Bernard MASTAIN	TRAVAUX DU QUOTIDIEN / SECURITE

03 - Modification du règlement intérieur du CM

Monsieur le Maire fait part au Conseil que des modifications sont à apporter au règlement intérieur

- Modification de l'article 6 – Commissions municipales,

Création d'une nouvelle commission « Affaires sociales »
Monsieur le Maire explique que c'est le souhait de Madame DUCROCQ, nouvellement nommée à l'action sociale, de créer cette commission.
Elle souhaite, pour avoir une vue plus globale des publics concernés, réfléchir à la mise en place d'actions très concrètes. L'idée est de toujours travailler de concert avec le conseil d'administration du CCAS et les agents mais aussi d'en informer les membres du conseil municipal. Elle souhaite travailler et cultiver le partenariat avec les différents acteurs sociaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement jusqu'à aujourd'hui l'équipe municipale dans sa globalité, n'avait pas connaissance des grosses difficultés rencontrées au sein du CCAS, comme notamment "la crise du logement". Depuis notre entrée dans la MEL, en plus de nos demandes internes à Bauvin, les dossiers arrivent de partout de la MEL.
Autrefois 80 % des dossiers présentés en commission étaient accordés aux Bauvinois, aujourd'hui c'est l'inverse.

- Modification de l'article 7 – Fonctionnement des commissions municipales,

Suite à la décision du Tribunal Administratif du 14 novembre 2023, l'Assemblée est invitée à retirer les deux derniers paragraphes de l'article 7.
Un paragraphe interdisait aux membres de la commission de communiquer les sujets traités en réunion
Le second paragraphe portait sur la sanction appliquée en cas de non-respect de l'obligation mentionnée ci-dessus.

Monsieur le Maire ne souhaite pas s'opposer à la décision du T.A. même s'il estime que les sujets abordés en commission ne doivent pas être divulgués avant leur mise en forme définitive.
Toutefois il ajoute, que désormais les documents de travail seront barrés de la mention "document de travail" en filigrane.

Après avoir exposé ces faits, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'adoption du règlement ainsi modifié :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement intérieur ainsi présenté

04 - Renouvellement des commissions Municipale

Le Conseil Municipal peut décider la constitution de commissions municipales permanentes, celles-ci seront composées de 8 membres

Afin de respecter la représentation proportionnelle, Monsieur le Maire propose que
5 membres soient issus de la liste « Bauvin Côté Cœur »,
2 membres de la liste « Bien Vivre à Bauvin »
1 membre de la liste « Ensemble pour Bauvin ».

Suite aux différentes démissions, des changements sont intervenus dans la représentation des commissions municipales. D'autre part, Monsieur le Maire souhaite la création d'une nouvelle commission « affaires sociales »

Aussi propose-t-il à l'assemblée d'opérer et d'enregistrer ces changements.
.
La liste des commissions proposées est la suivante :

01 - Commission Finances	8 membres
02 - Commission Environnement	8 membres
03 - Commission Travaux	8 membres
04 - Commission Jeunesse	8 membres
05 - Commission Sport	8 membres
06 - Commission Information - Communication	8 membres
07 - Commission Commémoration - Animation	8 membres
08 - Commission Urbanisme	8 membres
09 - Commission Santé – action sanitaire	8 membres
10 – Commission Restauration scolaire	8 membres
11 – Commission Sécurité	8 membres
12 – Commission Affaires scolaires	8 membres
13 – Commission Commerce	8 membres
14 – Commission Culture	8 membres
15 – Commission Cadre de vie	8 membres
16 – Commission Ressources Humaines	8 membres
17 – Commission des Affaires Sociales	8 membres

Monsieur le Maire fait appel à candidature par commission. Chaque liste propose ses candidats, sont nommés :

1 - Commission Finances :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Muriel CORÉ
Sébastien LEPLUS, Caroline BOURRIEZ, Théo VAN ASSEL, Laurent COUTTE

02 - Commission Environnement
Didier RICHARD, Jacky COQUETTE, Fabien GARCIA NIETO, Guy SAVOY
Muriel CORÉ, David ZBIERSKI, Caroline BOURRIEZ, Laurent COUTTE

03 - Commission Travaux
Jean-Pierre SAUVAGE, Bernard MASTAIN, Patrick CARBON, Jacky COQUETTE,
Daniel EDOUIN, David ZBIERSKI, Nicolas DUAR, Laurent COUTTE

04 - Commission Jeunesse
Carole VERRIER, Simon VASSEUR, Patrick CARBON, Eva KIRCHNER,
Cindy VASSEUR, Nicolas DUBAR, Lydie CROHEM, Laurent COUTTE

05 - Commission Sport
Louis-Pascal LEBARGY, Didier RICHARD, Muriel CORÉ, Jacky COQUETTE, Patrick CARBON, David ZBIERSKI, Théo VAN ASSEL, Laurent COUTTE

06 - Commission Information - Communication
Daniel EDOUIN, Carole VERRIER, Maryse SAUVAGE, Muriel CORÉ,

Valérie FLINOIS, Lydie CROHEM, David ZBIERSKI, Laurent COUTTE

07 - Commission Commémoration- Animation
Muriel CORÉ, Fabien GARCIA NIETO, Maryse SAUVAGE, Daniel EDOUIN, Romuald SERRURIER, Nicolas DUBAR, Lydie CROHEM, Laurent COUTTE

08 - Commission Urbanisme
Carole VERRIER, Bernard MASTAIN, Jean-Pierre SAUVAGE, Didier RICHARD, Jacky COQUETTE, David ZBIERSKI, Théo VAN ASSEL, Laurent COUTTE

09 - Commission Santé – action sanitaire
Juliette SKORUPINSKI, Valérie FLINOIS, Hélène DUCROCQ, Fanny TRIGALEZ, Maryse SAUVAGE, Théo VAN ASSEL, Lydie CROHEM, Laurent COUTTE

10 – Commission Restauration scolaire
Muriel CORÉ, Christelle HANON, Fabien GARCIA NIETO, Maryse SAUVAGE,
Patrick CARBON, Nicolas DUBAR, David ZBIERSKI, Laurent COUTTE

11 – Commission Sécurité
Bernard MASTAIN, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Muriel CORÉ, Jacky COQUETTE, David ZBIERSKI, Théo VAN ASSEL, Laurent COUTTE

12 – Commission Affaires scolaires
Christelle HANON, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Valérie FLINOIS,
Fanny TRIGALEZ, Théo BAN ASSEL, Caroline BOURRIEZ, Laurent COUTTE

13 – Commission Commerce / Artisanat
Didier RICHARD, Muriel CORÉ, Sébastien LEPLUS, Maryse SAUVAGE,
Christelle HANON, Théo VAN ASSEL, David ZBIERSKI, Laurent COUTTE

14 – Commission Culture
Christelle HANON, Patrick CARBON, Didier RICHARD, Jean-Pierre SAUVAGE
Eva KIRCHNER, Lydie CROHEM, David ZBIERSKI, Laurent COUTTE

15 – Commission Cadre de vie
Didier RICHARD, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Muriel CORÉ
Christelle HANON, David ZBIERSKI, Caroline BOURRIEZ, Laurent COUTTE

16 – Commission Ressources Humaines
Juliette SKORUPINSKI, Muriel CORÉ, Fanny TRIGALEZ, Patrick CARBON
Carole VERRIER, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Laurent COUTTE

17 – Commission Affaires sociales
Hélène DUCROCQ, Valérie FLINOIS, Patrick CARBON, Didier RICHARD, Fanny TRIGALEZ, David ZBIERSKI, Caroline BOURRIER, Laurent COUTTE.

L'Assemblée à l'unanimité, enregistre toutes ces modifications.

05 - Mise à jour de la composition du CA du CCAS

Le Conseil Municipal doit fixer le nombre de personnes composant le Conseil d'Administration du C.C.A.S. celles-ci sont désignées par l'assemblée délibérante.

Le Conseil d'Administration est composé d'un Président et de 16 membres.
Le Maire est Président de plein droit et en nombre égal 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du conseil (art. 138 – alinéa 4 du Code de la Famille et de l'Action Sociale)

Afin de respecter la représentation proportionnelle, Monsieur le Maire propose que
5 membres soient issus de la liste « Bauvin Côté Cœur »,
2 membres de la liste « Bien Vivre à Bauvin »
1 membre de la liste « Ensemble pour Bauvin ».

Monsieur le Maire fait appel à candidature, chaque liste propose ses délégués
Monsieur le Maire est déclaré Président d'office
- Hélène DUCROCQ
- Jean-Pierre SAUVAGE
- Muriel CORÉ
- Valérie FLINOIS
- Christelle HANON
- David ZBIERSKI
- Théo VAN ASSEL
- Laurent COUTTE

Le Conseil se prononce, à l'unanimité, sur la nomination de ces représentants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 10 mn

Fait à BAUVIN
Le Secrétaire de séance, Le Maire,

